



STAM Val de Lorraine

Dossier suivi par :

Vincent ASSELOT

Mail :

stamvaldelorraine@departement54.fr

GRDF

50 rue Charles de Foucault

54011 Nancy

Pont à Mousson, le 04/11/2025

Autorisation n° D425332PV

Objet :

Branchement gaz,

RD n° D907 au PR 25+850, 62 rue Clémenceau, commune de Marbach,

Réf. : Votre demande d'autorisation du 29/08/2025

Affaire suivie par M. BODART Grégory

VU l'avis favorable du Bassin de Pompey en date du 16/09/2025 ;

Madame, Monsieur,

Mon service vous autorise à exécuter les travaux cités en objet, aux conditions suivantes :

- Le remblaiement de fouille respectera les prescriptions ci-dessous :

Reprise à l'identique du domaine public.

Sous chaussée, les enrobés seront obligatoirement sciés.

Aucun redan ni découpe ne sont admis à moins de 30cm d'un joint ou arrêt existant (bordure, muret...).

Réaliser un épaulement de 20 cm de part et d'autre de la fouille.

Pour les fouilles longitudinales, l'implantation se fera :

- soit à 1,00 mètre minimum du bord de trottoir (s'il reste moins d'un mètre de chaussée entre la fouille et le trottoir, la couche de roulement sera refaite jusqu'au fil d'eau de la chaussée),
- soit dans l'axe du passage des poids lourds en cas de routes étroites,
- soit le long du caniveau ou le long de la bordure du trottoir.

Concernant les fouilles longitudinales, la réfection sera exigée à la machine (utilisation d'un finisseur), sur une largeur minimale d'1,30 m.

La fouille en travers de la chaussée, devra présenter un angle minimum de 20° par rapport à l'axe de la chaussée.

Les déblais seront évacués à la décharge.

Il est demandé le respect strict des coupes préconisées.

Coupe B sous chaussée
Coupe D sous trottoir

- cf. schéma des coupes en annexe

- Il vous appartient de solliciter l'accord de la commune, notamment pour ce qui concerne la réfection des trottoirs et les arrêtés de circulation en agglomération.

En application des nouvelles directives concernant la protection des personnes contre les dangers de l'amiante, le pétitionnaire a l'obligation de procéder à :

- L'identification préalable de la composition des matériaux de chaussée ou de trottoir en place - présence ou absence d'amiante avérée - et à l'évaluation des risques (à partir des ressources documentaires existantes ou à partir de travaux de carottages et d'analyse en laboratoire) ;

- En fonction de l'identification précédente, à la définition du type de travaux à réaliser, du cadre juridique applicable, des conditions d'organisation du chantier, du niveau de compétence requis des entreprises ;

- L'établissement du cahier des charges et du règlement de consultation correspondante, en prenant en compte les aspects techniques, sécurité, protection de la santé des intervenants et gestion des déchets en y joignant les documents permettant le repérage des matériaux ciblés.

En cas de malfaçon ou de non-respect des dispositions fixées, le gestionnaire du réseau routier sera autorisé après mise en demeure non suivie d'effet dans les 10 jours, à exécuter les travaux soit en régie, soit par une entreprise aux frais de l'opérateur. Le montant réel des travaux est récupéré par l'émission d'un titre de perception.

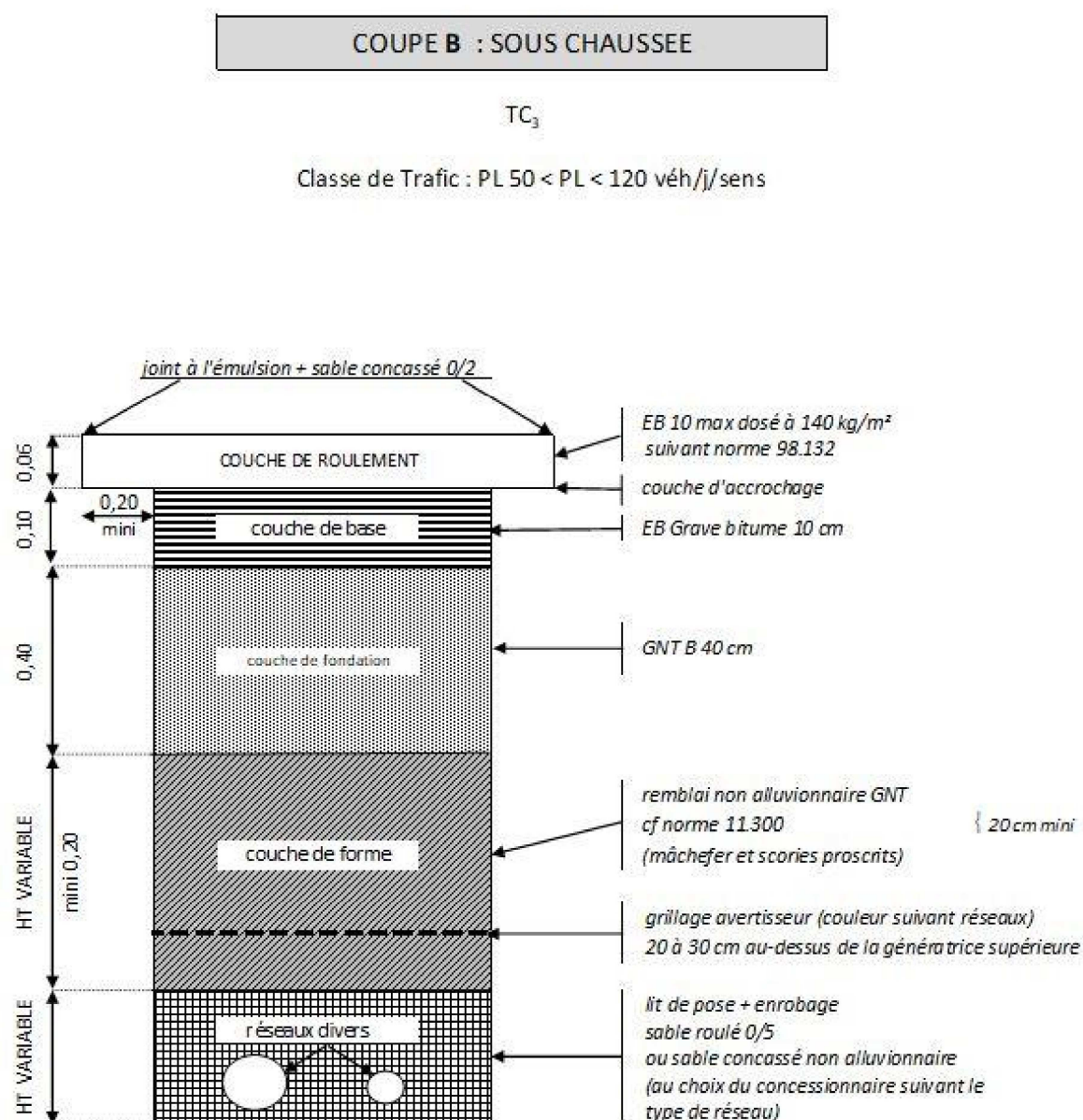
Le responsable de secteur, est à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la présidente du conseil départemental
et par délégation,

Frédéric RYNKIEWICZ
Responsable territorial de l'aménagement

▪ Classes de trafic TC₃ - 50 < trafic PL < 120 véhicules/jour/sens

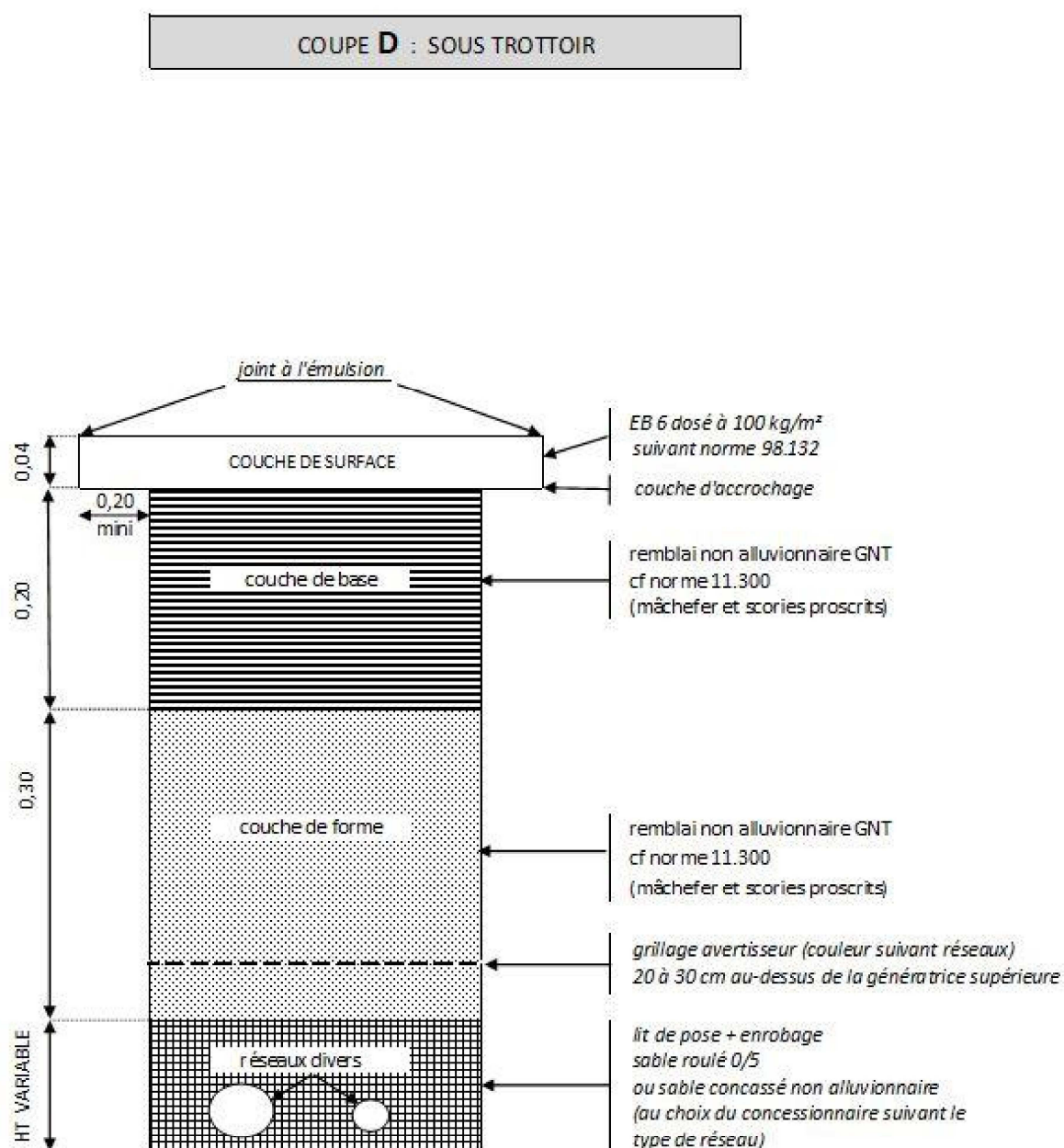


Un géotextile adapté est à mettre en place en cas de risque de pollution par des éléments fins, selon la norme en vigueur

QUALITE DE COMPACTAGE
 Lit de pose + enrobage : Q4
 Couche de forme : Q3
 Couches de chaussée : Q2

Se référer au guide "Remblayage des tranchées et réfection des chaussées"
 Le remblayage de la tranchée doit être conforme à la norme NFP 98-331

▪ Trottoirs



Un géotextile adapté est à mettre en place en cas de risque de pollution par des éléments fins, selon la norme en vigueur

QUALITE DE COMPACTAGE
 Lit de pose + enrobage : Q4
 Couche de forme : Q3
 Couches de base : Q2

Se référer au guide "Remblayage des tranchées et réfection des chaussées"
 Le remblayage de la tranchée doit être conforme à la norme NFP 98-331